

Livré à :

TVA intracom :  
Tel : +33643676294  
Référence :

**FACTURE FAC028823**

Le 13/04/2021

Date d'échéance : 13/04/2021

Page 1/1

Code Article	Désignation Article	Qté	P.U. TTC	R	Net HT	Net TTC	TVA
	Bon de livraison n°BLC006163 du 12/04/21						
L54242	KIT DERIVATION 2 PANNEAUX MC4	1,00	18,90 €	5,00 %	14,97 €	17,96 €	3
L54269	PANNEAU SOL.MONOCRIS.100W	2,00	119,00 €	5,00 %	188,42 €	226,10 €	3
L54224	KIT CONNECTEURS MC4 SEULS	1,00	5,50 €	5,00 %	4,36 €	5,23 €	3
L43043	PORTE FUSIBLE ENFICHABLE	1,00	5,90 €	5,00 %	4,68 €	5,61 €	3
LC513600	PASSE CLOISON	1,00	4,40 €	5,00 %	3,48 €	4,18 €	3
L54243	KIT CONNEXION BATTERIES 2M	1,00	29,80 €	5,00 %	23,59 €	28,31 €	3
F00874	BLOC MARINE MEDITERRANEE	1,00	32,00 €		30,33 €	32,00 €	5
	Carte fidélité : 9999040104568 Nombre de Milles obtenus avec cette facture : 32						

Total remise accordée : 15.13 €

TVA	Taux	Base HT	Montant TVA
5	5,50 %	30,33	1,67
3	20,00 %	239,49	47,90

Type  
CBA

Total HT :	269,82 €
Total TVA :	49,57 €
<b>Total TTC :</b>	<b>319,39 €</b>
Déjà versé :	319,39 €
<b>Reste dû :</b>	<b>0,00 €</b>

En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980). En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980).

Merci d'établir les règlements par chèque à l'ordre de : RP MAGNE-CNPF SHIPCHANDLER  
RIB 30004 03417 00010103581 26 IBAN FR76 3000 4034 1700 0101 0358 126 BIC BNPAFRPPXXX

Livré à :

TVA intracom :  
 Tel. : +33643676294  
 Référence : PASSERELLE

**FACTURE FAC028787**

Le 09/04/2021

Date d'échéance : 09/04/2021

Page 1/1

Code Article	Désignation Article	Qté	P.U. TTC	R	Net HT	Net TTC	TVA
	Bon de livraison n°BLC006151 du 09/04/21						
	Bon de commande n°BCC001674 du 01/04/21						
	Devis n°DEV000613 du 01/04/21						
GO48.443.04	PASSERELLE ARRIERE 1310 MM	1,00	778,80 €	15,00 %	551,65 €	661,98 €	3
OD07991	VIS M.F.H.C	1,00	2,99 €		2,49 €	2,99 €	3
G99325	COLLIER INOX POUR TUBE 22MM	2,00	16,30 €		27,17 €	32,60 €	3
	Carte fidélité : 9999040104568 Nombre de Milles obtenus avec cette facture : 697						

Total remise accordée : 116.82 €

TVA	Taux	Base HT	Montant TVA
3	20,00 %	581,31	116,26

Règlement	Date	Type
200,00 €	01/04/2021	CBA
497,57 €	09/04/2021	CBA

Total HT :	581,31 €
Total TVA :	116,26 €
<b>Total TTC :</b>	<b>697,57 €</b>
Déjà versé :	697,57 €
<b>Reste dû :</b>	<b>0,00 €</b>

En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriétés marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980). En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriétés marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980).

Merci d'établir les règlements par chèque à l'ordre de : RP MAGNE-CNPF SHIPCHANDLER  
 RIB 30004 03417 00010103581 26 IBAN FR76 3000 4034 1700 0101 0358 126 BIC BNPAFRPPXXX

Vendeur : CAROLINE  
 Caisse : 1  
 Code client : 001229  
 TVA intracom :  
 Tel. : +33643676294  
 Référence :

**FACTURE FAC028986**

Le 23/04/2021

Date d'échéance : 23/04/2021

Page 1/1

Code Article	Désignation Article	Qté	P.U. TTC	R	Net HT	Net TTC	TVA
L54253	KIT BOUCHONS POUR MC4	1,00	5,50 €		4,58 €	5,50 €	3
LD306100	CABLE BATTERIE 10MM2 NOIR	1,50	3,60 €		4,50 €	5,40 €	3
L71039	COSSE A SOUDER 10MM2 TROU D8MM	2,00	3,95 €		6,58 €	7,90 €	3
LO1492201	REPARTITEUR DE CHARGE 3 X100 A	1,00	89,00 €	5,00 %	70,46 €	84,55 €	3
Carte fidélité : 9999040104568 Nombre de Milles obtenus avec cette facture : 18							

Total remise accordée : 4.45 €

TVA	Taux	Base HT	Montant TVA
3	20,00 %	86,12	17,23

Règlement	Date	Type
103,35 €	23/04/2021	CBA

Total HT :	86,12 €
Total TVA :	17,23 €
<b>Total TTC :</b>	<b>103,35 €</b>
Déjà versé :	103,35 €
<b>Reste dû :</b>	<b>0,00 €</b>

En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980). En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980).

Merci d'établir les règlements par chèque à l'ordre de : RP MAGNE-CNPF SHIPCHANDLER  
 RIB 30004 03417 00010103581 26 IBAN FR76 3000 4034 1700 0101 0358 126 BIC BNPAFRPPXXX

Livré à :

TVA intracom :  
 Tel. : +33643676294  
 Référence :

**FACTURE FAC029398**

Le 13/05/2021

Date d'échéance : 13/05/2021

Page 1/1

Code Article	Désignation Article	Qté	P.U. TTC	R	Net HT	Net TTC	TVA
E19146	ROBINET DE PONT CLASSIC	1,00	57,10 €		47,58 €	57,10 €	3
A61210	COSSE COEUR INOX D20	2,00	12,95 €		21,58 €	25,90 €	3
TA171	SUPPORT DE LYRE LAIT. CHR	1,00	32,30 €		26,92 €	32,30 €	3
T61561	TRAITEMENT BIOCIDES 250ML	1,00	20,60 €		17,17 €	20,60 €	3
E21402	RECHARGE ALLUME GAZ	1,00	3,95 €		3,29 €	3,95 €	3
A65706	EQUERRE 30MM INOX 304 X2	1,00	12,70 €		10,58 €	12,70 €	3
OD00125	RONDELLE INOX	1,00	2,99 €		2,49 €	2,99 €	3
Carte fidélité : 9999040104568 Nombre de Milles obtenus avec cette facture : 155							

TVA	Taux	Base HT	Montant TVA
3	20,00 %	129,62	25,92

Règlement	Date	Type
155,54 €	13/05/2021	CBA

Total HT :	129,62 €
Total TVA :	25,92 €
<b>Total TTC :</b>	<b>155,54 €</b>
Déjà versé :	155,54 €
<b>Reste dû :</b>	<b>0,00 €</b>

En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code de Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980). En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code de Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980).

Merci d'établir les règlements par chèque à l'ordre de : RP MAGNE-CNPF SHIPCHANDLER  
 RIB 30004 03417 00010103581 26 IBAN FR76 3000 4034 1700 0101 0358 126 BIC BNPAFRPPXXX

Livré à :

TVA intracom :  
 Tel. : +33643676294  
 Référence :

**FACTURE FAC029698**

Le 25/05/2021

Date d'échéance : 25/05/2021

Page 1/1

Code Article	Désignation Article	Qté	P.U. TTC	R	Net HT	Net TTC	TVA
L48159	Bon de livraison n°BLC006382 du 20/05/21						
LO1492201	REPARTITEUR CRISTEC 100A 1E/3S	1,00	154,00 €		128,33 €	154,00 €	3
A65702	REPARTITEUR DE CHARGE 3 X100 A	-1,00	89,00 €	5,00 %	-70,46 €	-84,55 €	3
	BLOQUEUR DE PORTE LAI/CHR.25MM	1,00	17,50 €		14,58 €	17,50 €	3
Carte fidélité : 9999040104568 Nombre de Milles obtenus avec cette facture : 171							

Total remise accordée : -4.45 €

TVA	Taux	Base HT	Montant TVA
3	20,00 %	72,46	14,49

Règlement	Date	Type
86,95 €	25/05/2021	CBA

Total HT :	72,46 €
Total TVA :	14,49 €
<b>Total TTC :</b>	<b>86,95 €</b>
Déjà versé :	86,95 €
<b>Reste dû :</b>	<b>0,00 €</b>

En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980). En cas de retard de paiement et conformément à la loi 92-1442, des pénalités de retard seront applicables sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. La société ne pratique aucun escompte. Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code du Commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (loi du 12 mai 1980).  
 Merci d'établir les règlements par chèque à l'ordre de : RP MAGNE-CNPF SHIPCHANDLER  
 RIB 30004 03417 00010103581 26 IBAN FR76 3000 4034 1700 0101 0358 126 BIC BNPAFRPPXXX